

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 70008 Numéro SIREN : 347 220 089 Nom ou dénomination : ARGENTAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 3278

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET VILAINE ET ASSOCIES
6 AVENUE JACQUES CARTIER
BP 30123
44817 ST HERBLAIN CEDEX

V/REF :

N/REF : 72 B 70008 / 2018-B-3278

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 26/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2018.

Concernant la société

ARGENTAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
21-23 rue Pierre Bérégovoy
61200 Argentan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3278 le 26/10/2018

R.C.S. ALENCON 347 220 089 (72 B 70008)

Fait à ALENCON le 26/10/2018,

LE GREFFIER





Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

ARGENTAN DISTRIBUTION

21-23 Rue Pierre-Bérégovoy
61200 ARGENTAN

S.A.S. au capital de 500 000 €
R.C.S. Alençon 347 220 089

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Avril 2017 au 31 Mars 2018

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée, Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros


BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	32 495 681	20 796 432	11 699 249	11 923 005
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 599 113	99 390	1 499 722	1 505 235
CONCESS., BREVETS, DROITS-SIMILAIRES	101 349	99 390	1 958	7 471
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 973		639 973	639 973
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 951 460	20 697 041	6 254 418	7 191 881
TERRAINS	954 749	411 006	543 743	551 391
CONSTRUCTIONS	20 606 647	15 642 541	4 964 105	5 717 793
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 092 668	4 382 275	710 392	882 804
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	266 820	261 218	5 601	9 316
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	30 575		30 575	30 575
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 945 107		3 945 107	3 225 888
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 272 000
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	595 417		595 417	223 461
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 409 097		1 409 097	1 253 600
PRETS	461 970		461 970	469 204
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	7 622		7 622	7 622
ACTIF CIRCULANT	9 120 127	24 159	9 095 968	9 052 295
STOCKS ET EN-COURS	5 420 752		5 420 752	6 122 393
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	12 619		12 619	12 152
MARCHANDISES	5 408 133		5 408 133	6 110 241
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 467 499	24 159	2 443 339	2 068 295
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	713 012	24 159	688 853	330 705
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 754 486		1 754 486	1 737 590
CREANCES DIVERSES (3)	774 882		774 882	516 204
DISPONIBILITES	342 525		342 525	225 909
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	114 467		114 467	119 491
TOTAL GENERAL	41 615 809	20 820 591	20 795 217	20 975 300
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			38 751	154 119
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 481 012	5 395 598
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	3 515 598	3 650 039
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	3 465 598	3 600 039
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 465 413	1 245 559
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 481 012	5 395 598
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	140 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	140 000	
DETTES (1)	15 174 204	15 579 702
DETTES FINANCIERES (2)	6 581 822	6 915 590
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	5 515 455	5 923 368
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 066 366	992 221
DETTES D'EXPLOITATION	8 465 346	8 527 863
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 130 147	5 131 230
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 130 283	3 179 449
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	204 915	217 183
DETTES DIVERSES	127 035	136 248
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	45 232	57 671
AUTRES DETTES DIVERSES	81 802	78 576
TOTAL GENERAL	20 795 217	20 975 300
(1) Dont à plus d'un an	4 711 067	4 693 945
Dont à moins d'un an	10 463 137	10 885 757
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	443 354	942 342



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	67 489 317	66 386 594
VENTES DE MARCHANDISES	66 329 781	64 975 359
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	56 266	55 040
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	757 715	897 639
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	67 143 763	65 928 039
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	38 882	30 603
REPRISES SUR PROVISIONS	25 340	181 613
TRANSFERTS DE CHARGES	70 561	53 675
AUTRES PRODUITS	210 769	192 662
CHARGES D'EXPLOITATION	65 351 820	64 176 926
ACHATS DE MARCHANDISES	50 972 277	50 186 247
VARIATION DES STOCKS	702 107	(100 389)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(240 325)	(17 742)
VARIATION DES STOCKS	(469)	(2 818)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 321 990	4 502 804
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 175 755	1 190 894
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 427 790	5 264 929
CHARGES SOCIALES	1 678 454	1 680 780
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 108 854	1 253 795
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	24 159	25 340
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	140 000	
AUTRES CHARGES	41 226	193 084
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 137 496	2 209 667
PRODUITS FINANCIERS	76 589	74 334
PARTICIPATIONS	70 774	64 884
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 791	7 067
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	1 023	2 382
CHARGES FINANCIERES	109 042	136 677
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	109 042	136 677
RESULTAT FINANCIER	(32 453)	(62 342)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 105 042	2 147 325



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	249 882	26 410
SUR OPERATIONS DE GESTION	72 095	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	177 787	4 943
REPRISES SUR-PROVISIONS		21 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 131	14 458
SUR OPERATIONS DE GESTION	544	14 458
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	27 625	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 961	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	219 751	11 951
PARTICIPATION DES SALAIRES	488 206	453 448
IMPOTS SUR LES BENEFICES	371 174	460 270
<i>Total des produits</i>	<i>67 815 788</i>	<i>66 487 339</i>
<i>Total des charges</i>	<i>66 350 374</i>	<i>65 241 780</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 465 413	1 245 559
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		9 943
Produits financiers concernant les entreprises liées	63 918	62 981
Charges financières concernant les entreprises liées	9 330	11 121

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation; permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 24 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 20 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 15 ans	- Matériel et mobilier de bureau :	3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec l'amortissement économique des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Fonds commercial

* Fonds de commerce de Bricolage	678 805
* Fonds de commerce de Presse	178 985
	857 790

Mali technique

BRUT

AMORTISSEMENT

PROVISION

NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
Absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012.

Fonds de commerce	639 974	-	-	639 974
Terrain	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-
	639 974	-	-	639 974

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 600 115	1 199	2 201	1 599 113
Immobilisations corporelles	26 791 466	166 641	6 646	26 951 460
Immobilisations financières - titres	2 525 600	382 123	27 625	2 880 098
Immobilisations financières - créances	700 288	381 207	16 485	1 065 010
	31 617 469	931 170	52 957	32 495 682

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	94 880	6 712	2 201	99 391
Immobilisations corporelles	19 599 584	1 104 104	6 646	20 697 042
	19 694 464	1 110 815 (*)	8 847	20 796 432
(*) Dont dotation :				
. linéaire		987 267		
. dégressive		121 588		
. exceptionnelle		1 961		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		140 000		140 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	25 340	24 159	25 340	24 159
	25 340	164 159 (*)	25 340 (*)	164 159
(*) Dont :				
. exploitation		164 159	25 340	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	-	

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs.

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 065 010	38 751	1 026 259
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 467 499	2 467 499	
Créances diverses	774 883	774 883	
Charges constatées d'avance	114 468	114 468	
	4 421 860	3 395 601	1 026 259

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	448 934	448 934		
Emprunts bancaires (1)	5 066 522	1 004 651	2 683 260	1 378 610
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 066 367	661 273	405 094	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 465 347	8 221 244		244 103
Dettes diverses	127 036	127 036		
Produits constatés d'avance				
	15 174 205	10 463 138	3 088 354	1 622 713

(*) Y compris intérêts courus sur-emprunts bancaires	4 901
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	1 006 431
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	911 315
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	570 330

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Hypermarché	Drive	Total
- Ventes de marchandises	63 343 141	2 986 641	66 329 782
- Production vendue (biens)	53 111	3 156	56 266
- Production vendue (services)	700 422	57 294	757 715
	<u>64 096 673</u>	<u>3 047 090</u>	<u>67 143 763</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	13
- Agents de maîtrise	17
- Employés	<u>194</u>
	224

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 271 127 € a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de recrutement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 314 k€.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	-	54 815
Subvention d'économie d'énergie	-	17 280
Cession immobilisations corporelles	-	1 000
Cession immobilisations financières	27 625	176 787
Amortissements exceptionnels s/mise au rebut	1 961	-
Pénalités et amendes (non déductibles)	545	-
	30 131	249 882

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées-au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	244 103
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	244 103
	<u>488 206</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et 33,1/3% au-delà de cette limite, et est diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère MARTHOLD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	454 684
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	<u>-83 510</u>
	371 174

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	260 549
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	238 320

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 5 066 521 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	200 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	874 053	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	600 000	600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 37 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 742 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, de 1 000 € pour 30 ans, de 1 500 € pour 35 ans et de 2 000 € pour 40 ans.

Entreprises liées

	S.C.I FELEO	S.C.I. PYRAMIDE	S.A.R.L. DILDIST	S.A.S. MATHOLD
Participations	199 000	1 197 000	75 000	-
Créances rattachées à des participations	372 412	124 733	98 085	-
Créances diverses	-	-	-	474 804
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	570 330
Produits de participation	809	62 524	585	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	9 330
Autres produits financiers			-	-
Charges financières			-	-

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.C.I. FELEO 61 200 SEVIGNY R.C.S. ALENCON 791 799 711	S.C.I. PYRAMIDE 61 200 ARGENTAN R.C.S. ALENCON 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Capitaux propres autres que le capital	- 23 226	119 931
Quote-part du capital détenu	99.50 %	99.80 %
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	372 412	124 733
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	102 500	64 122
Résultat du dernier exercice clos	- 3 053	61 588
Dividendes encaissés	-	61 434

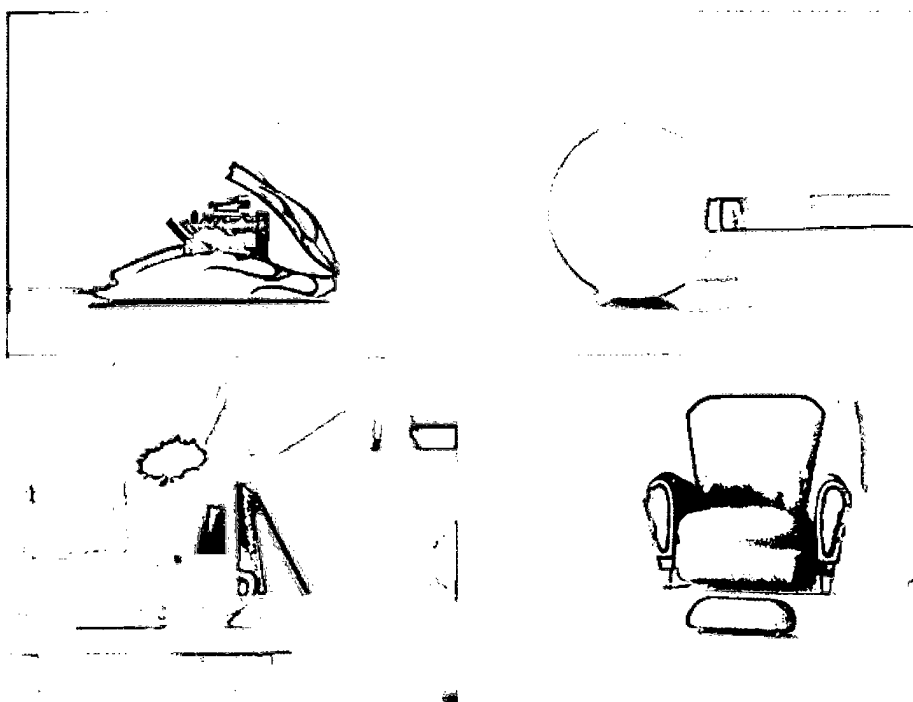
Filiales & participations entre 10 & 50 %S.A.R.L. OILDIST
61 220 BRIOUZE
R.C.S. ALENCON 449 617 117

Capital	375 000
Capitaux propres autres que le capital	- 431 231
Quote-part du capital détenu	20.00 %
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	98 085
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 435 078
Résultat du dernier exercice clos	61 064
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

4 bonnes raisons de choisir Altonéo



Audit • Expertise-Comptable • Droit • Conseil • Ressources humaines • Informatique

ALTONEO AUDIT

Siège social :

143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
499 885 333 RCS LAVAL

SAS ARGENTAN DISTRIBUTION

347 220 089 RCS ALENCON
21-23 Rue Pierre BEREGOVY
61 200 - ARGENTAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

**SAS ARGENTAN DISTRIBUTION
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « ARGENTAN DISTRIBUTION SAS » relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société constate, à la clôture de l'exercice, un stock net d'un montant de 5 420 752 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- assister à l'inventaire physique,
- contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages,
- vérifier la permanence des méthodes de valorisation.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et contribuent donc à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 5 septembre 2018

Le Commissaire aux comptes

ALTONEO AUDIT

Cédric TOMINE,
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	18 368 000	5 000	18 363 000	18 363 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1) FRAIS D'ETABLISSEMENT	5 000 5 000	5 000 5 000		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) PARTICIPATIONS	18 363 000 18 363 000		18 363 000 18 363 000	18 363 000 18 363 000
ACTIF CIRCULANT	1 143 788		1 143 788	956 481
CREANCES D'EXPLOITATION (3) AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION				7 371 7 371
CREANCES DIVERSES (3)	1 038 000		1 038 000	840 569
DISPONIBILITES	105 787		105 787	108 541
TOTAL GENERAL	19 511 788	5 000	19 506 788	19 319 481

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN

PASSIF	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	4 751 273	3 726 613
CAPITAL	40 000	40 000
RESERVES	3 566 004	2 552 401
RESERVE LEGALE	4 000	4 000
AUTRES RESERVES	3 562 004	2 548 401
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 097 268	1 092 603
PROVISIONS REGLEMENTEES	48 000	41 608
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	4 751 273	3 726 613
DETTES (1)	14 755 515	15 592 867
DETTES FINANCIERES (2)	14 746 061	15 583 453
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	10 718 757	11 736 604
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 027 304	3 846 849
DETTES D'EXPLOITATION	9 454	9 414
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 360	9 324
DETTES FISCALES ET SOCIALES	94	90
TOTAL GENERAL	19 506 788	19 319 481
(1) Dont à plus d'un an	12 153 422	14 183 749
Dont à moins d'un an	2 602 093	1 409 118
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/18 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/17 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	6 522	11 711
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	10 999	10 356
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	(4 478)	354
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		1 000
AUTRES CHARGES	1	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(6 522)	(11 711)
PRODUITS FINANCIERS	1 375 529	1 397 121
PARTICIPATIONS	1 375 529	1 397 121
CHARGES FINANCIERES	392 982	422 974
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	392 982	422 974
RESULTAT FINANCIER	982 547	974 146
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	976 024	962 434
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 391	9 600
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	6 391	9 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(6 391)	(9 600)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(127 635)	(139 769)
BENEFICE NET COMPTABLE	1 097 268	1 092 603
Total des produits	1 375 529	1 397 121
Total des charges	278 261	304 517
BENEFICE NET COMPTABLE	1 097 268	1 092 603
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	1 375 529	1 397 121

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissements sont amortis sur 5 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 4 euros, représentant un capital de 40 000 €.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 000			5 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	18 363 000			18 363 000
Immobilisations financières - créances				
	18 368 000			18 368 000

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	5 000			5 000
Immobilisations corporelles				
	5 000	(*)		5 000

(*) Dont dotation :
 . linéaire
 . dégressive
 . exceptionnelle

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	41 609	6 391		48 000
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)				
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	41 609	6 391 (*)	(*)	48 000

(*) Dont :
 . exploitation
 . financier
 . exceptionnel

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses (*)	1 038 001	1 038 001	
Charges constatées d'avance	1 038 001	1 038 001	
(*) Dont compte filiale	570 330		

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	35 008	35 008		
Emprunts bancaires (1)	10 683 750	1 030 327	4 286 784	5 366 639
Emprunts & dettes financières divers (2)	4 027 304	1 527 304	2 500 000	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 454	9 454		
Dettes diverses				
Produits constatés d'avance				
	14 755 516	2 602 093	6 786 784	5 366 639

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 35 008

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 014 638

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 4 027 304

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires Néant

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires	6 391	-

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec sa filiale ARGENTAN DISTRIBUTION.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices" :

- Economie d'impôt sur le résultat déficitaire de la société mère	- 109 419
- Produit d'intégration fiscale	-18 216
	- 127 635

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	- 143 721
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	16 086
	- 127 635

Situation fiscale latente

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des actions ARGENTAN DISTRIBUTION) à hauteur de 10 683 750 € et par des sûretés personnelles à hauteur de 4 248 692 €

Engagements financiers

Néant

Entreprises liées

	S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION
Participations	18 363 000
Créances rattachées à des participations	570 330
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	474 804
Produits de participation	1 366 200
Autres produits financiers	9 330
Charges financières	-

Filiales & participations à plus de 50 %

Capital	500 000
Capitaux propres autres que le capital	4 981 013
Quote-part du capital détenu	99 %
Valeur brute des titres détenus	18 363 000
Valeur nette des titres détenus	18 363 000
Prêts et avances consentis	570 330
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	67 143 763
Résultat du dernier exercice clos	1 465 414
Dividendes encaissés	1 366 200
Date du dernier exercice clos	31/03/2018

Filiales & participations entre 10 & 50 %

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

ARGENTAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 21/23 Rue Pierre Bérégovoy
61200 ARGENTAN
347 220 089 RCS ALENCON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 SEPTEMBRE 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 1 465 413,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 465 413,88 euros

A titre de dividendes 1 430 000,00 euros

Soit 1 430 euros par action

Le solde 35 413,88 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 3 501 012,59 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 860 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 427 140 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2015	1 500 000 €	1 000	3 000 €	1 497 000 €
31/03/2016	1 400 000 €	1 000	2 800 €	1 397 200 €
31/03/2017	1 380 000 €	1 000	2 760 €	1 377 240 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 20 septembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Franck ANDREU

